

La bouquetière de la Place Cadet : [suite]

Autor(en): **Martonne, Alfred de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Eh bien, quand je les attrape, je leur allonge mon pied dans le dos en leur faisant passer la porte.

— Ah! vo ne lè fédé pas fourrá dedein!

Noutron lulu, tot conteint, sè lâivè dè su sa chaula, virè lo dou à pintier, sè clieinnè on boccon et lài dit :

— Eh bin, pâhi-vo, n'é pas lo sou!...

L'autro fe'na bouna recafâie ein deseint que n'ein avâi jamé vu on plie mâlin et fe apportâ onco demipot dè rodzo.

Lo municipau, après avâi bin bu et bin medzi sein dépeinsâ on sou, s'ein allâ ein sè deseint! Eh! Eh! n'ia rein dè têt què d'avâi dâo toupet.



De l'esclavage et du servage.

Dans le N° 42, année 1874, de notre journal, nous avons parlé de l'esclavage ou du servage sous le régime féodal et cité quelques faits isolés comme exemples. Notre but, aujourd'hui, est de donner une idée plus générale de l'esclavage ancien et moderne.

Première époque. En principe, chez les Romains, l'esclave était un instrument, un être sans nom, sans droit, sans personnalité, sans âme, sans Dieu. Sa condition était la servitude de corps. L'esclave ne s'appartenait pas, il appartenait à son maître qui pouvait le vendre comme une pièce de bétail, partant il ne pouvait rien posséder en propre.

Seulement, comme dans toutes les sociétés à esclaves, ainsi à Rome, l'usage admettait que l'esclave pourrait posséder à titre précaire certains objets mobiliers et même de l'argent, soit qu'il les eût obtenus par don, soit qu'il les eût acquis par l'exercice de quelque profession tolérée par le maître, soit encore qu'il eût fait quelques économies sur sa ration en trompant son appétit. C'est ce qu'on nommait pécule, en latin *peculium*. L'esclave ne possédait son pécule que par tolérance du maître, afin qu'il pût acheter sa liberté de ses propres deniers. Cet état malheureux constituait l'esclavage pur, le premier des trois âges dans la servitude. Il se prolongea jusqu'après l'invasion des Barbares et leur établissement dans l'empire d'Occident.

Deuxième époque. Depuis l'arrivée des peuples du Nord jusqu'à la fin du IX^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au déclin de la race carolingienne et à la fondation des royaumes de Bourgogne cis-et-transjurane, l'esclavage proprement dit est remplacé par la servitude, esclavage adouci par les Germains, tempéré par l'influence de la doctrine chrétienne et par le progrès de la civilisation religieuse et morale.

Alors la condition humaine est reconnue, respectée, protégée, sinon d'une manière suffisante par les lois civiles, au moins plus efficacement par celles de l'Eglise et par les mœurs sociales. L'Eglise admet le serf dans son sein, comme les autres brebis de son troupeau. Il participe au culte des fidèles; il a un Dieu. La loi lui reconnaît l'aptitude de posséder; elle l'estime habile à jouir de certains droits civils. A la vérité, le serf est toujours en la puissance

d'autrui, mais il n'est plus réduit à l'état de chose, il n'est plus sous l'entière dépendance du maître. Alors le pouvoir de l'homme sur son semblable est contenu généralement dans certaines limites; un frein est mis à la violence; la règle et la stabilité l'emportent sur l'arbitraire. Le pécule, consistant en argent ou en biens meubles et immeubles, ne peut plus être ravi à l'homme qui l'a acquis par son travail et ses économies; bref, la propriété et la liberté, comme les rayons bienfaisants du soleil, pénètrent par quelque endroit dans la cabane du serf.

Troisième époque. Enfin, pendant le règne de la féodalité, la servitude se transformant en *servage*, le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur; il doit à celui-ci, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus; il a cessé de servir; il n'est plus qu'un tributaire, sous le nom d'*homme*, sous la puissance ou la dépendance de tel seigneur, de *serf*, de *mainmortable*, de *taillable* et *corvéable* à merci et miséricorde, de *villain* ou *vilain*, et de *manent* ou *manant* (*).

Tels sont les traits généraux qui caractérisent les trois époques de la sujétion de l'homme du commun peuple à plus fort que lui. La distinction entre les trois espèces de servitude, surtout entre les deux dernières, n'est pas toujours facile au milieu des grands désordres qui bouleversèrent la société. Le passage de l'une à l'autre fut lent, incertain, embarrassé. A chaque époque de transition d'un état de choses à un autre, la masse sociale conserve des préjugés, des erreurs et des vices du passé. Il y eut pendant le moyen-âge plus d'une espèce de condition servile: l'esclavage, la servitude, le servage existèrent simultanément, mais alors ces trois conditions furent dans des proportions très différentes. C'est donc seulement la condition de la classe la plus nombreuse qui décide du caractère de la servitude pendant le moyen-âge. (La suite au prochain N°.)

(Extrait de l'histoire du comté de Gruyère.)

(*) Le serf, en général, désignait l'homme qui n'était pas libre; le *main-mortable* était celui dont l'état ne lui permettait pas de rendre les devoirs féodaux, et sur lequel le seigneur prélevait quelque objet mobilier au décès du *mainmortable*; le *taillable* et *corvéable* à merci était celui auquel le seigneur pouvait mettre des impositions à sa volonté; le *villain* ou *vilain*, du latin: *villanus*, était l'habitant d'une *villa*, d'une ferme ou métairie du seigneur féodal; le *manent* ou *manant*, du latin: *manere*, demeurer, séjourner, était le cultivateur d'un domaine sur lequel il était obligé de résider, sans pouvoir le quitter légalement; il faisait pour ainsi dire corps avec le sol qu'il cultivait, il était attaché à la glèbe, c'est-à-dire au fonds, à la terre. Plus tard, on a admis dans le langage les noms de *rustres*, de *vilains*, de *manants*, pour désigner des hommes grossiers et sans culture.

LA BOUQUETIÈRE DE LA PLACE CADET

(Suite.)

Qu'était-il advenu? Albertine avait regardé dans son cœur. Elle avait lu dans son âme ce qui s'y passait, d'abord confusément, puis à découvert. Elle aimait certainement M. Dumont, mais d'un amour qui n'avait rien de conjugal, j'allais dire, plutôt amical. La reconnaissance faisait la majeure partie de cet attachement. La bonté d'Albert lui

paraissait plus précieuse que sa personne agréable. C'était un homme vigoureux, musculeux, carré, d'un aspect un peu rude, d'une allure un peu sèche, d'un ton presque mathématique, qu'il devait à l'habitude des chiffres, peut-être plus qu'à la nature mais qui, en somme, était devenu le sien. Ses cheveux bruns et touffus, ébouriffés en buisson se mêlaient de quelques poils blancs et sa barbe inégalement bigarrée de couleurs, s'argentait un peu par place. D'ailleurs il savait aimer, mais peu le dire. Il était probe, juste, honnête, régulier dans ses actes, vrai dans ses paroles, mais il n'avait plus les grâces folles de la jeunesse et ce je ne sais quoi de secrètement pervers et de visiblement mobile qui séduit les cœurs féminins. Enfin Mlle Albertine avait pour vis-à-vis de sa chambre un jeune homme blond, la moustache en croc, l'allure conquérante, bien ganté, bien botté, bien cravaté, qui l'incendiait de ses regards, la poursuivait de ses lettres et plusieurs fois l'avait reconduite jusqu'à sa porte avec une assurance renversante, un ton léger tout-à-fait irrésistible. Mlle Albertine sentit au fond du cœur ou crut sentir (le cœur est un mystère) que celui-là était le véritable aimé. Albert lui paraissait chaque fois plus raide, plus sec, plus caissier, plus sévère et plus lourd, et l'autre, Jules Estelle, plus jeune, plus frétilant, plus gai, plus charmant, en somme plus aimable. Ces vagues sentiments n'échappèrent pas à l'œil clairvoyant de la tendresse sérieuse. Albert voulut connaître la vérité et, un beau soir de dimanche, il confessa sa future de façon à éviter toute équivoque :

— Ma chère Albertine, lui dit-il, il me semble que notre mariage est fort retardé. Il devait avoir lieu au mois de juillet; nous voici en août et septembre approche. Ce mariage vous disconviendrait-il en quelque point? Auriez-vous des objections à présenter? Vous savez que je ne suis pas homme à user de la moindre violence, même morale que je répugnerais à toute pression sur vous. Je ne veux rien devoir à la reconnaissance dont je ne m'inquiète guère; je veux tout d'un autre sentiment... tout ou rien... parlez franchement. Ne redoutez qu'une chose, la dissimulation et le manque d'amitié.

— Mais, non, je vous jure... je vous assure...

— Parlez autrement... Parlez net...

— Eh bien! je.... Elle fondit en larmes et éclata en sanglots.

Albert fort ému, s'efforça de la consoler. Il était lui-même rempli d'une amère tristesse. Outre le sentiment de pitié qu'inspire une femme qui sanglote, la tête dans ses mains, il sentait son cœur déchiré par de vagues terreurs et les incertitudes de l'amour insuffisamment partagé. Cependant, à force de bonnes paroles, de douceur et de commisération, il obtint d'Albertine, fille d'ailleurs aussi loyale que son ami, l'aveu d'un amour naissant pour M. Jules Estelle. A ce moment, il éprouva dans l'âme une douleur atroce et failli tomber évanoui; mais il se retint, se calma, et, lorsque Mlle Duval fut tout-à-fait remise, il la quitta sans amertume, sans colère et en lui disant d'un ton amical :

— Eh bien, ma chère, nous réfléchirons à cela. Deméurez tranquille jusqu'à ma prochaine visite.

Albertine était seule. Elle s'étonnait elle-même d'avoir pu avouer un sentiment encore confus dans son esprit et qui n'était marqué que par une répugnance instinctive du mariage immédiat avec M. Dumont et un goût inexplicable pour les prétextes qui pouvaient reculer ce moment fatal ou plutôt solennel. Elle rougissait intérieurement de son ingratitude envers son bienfaiteur. Elle se reprochait de payer par l'oubli, sa délicatesse, son respect pour les convenances, la rare honnêteté de ses pensées envers une jeune fille que le destin lui avait livrée et qu'il avait traitée comme une sœur avant de songer à la traiter comme une épouse. Elle ne pouvait étouffer ses remords; mais enfin le jeune Estelle lui paraissait plus charmant que le grave Dumont. Elle l'aimait ou du moins croyait l'aimer; car le cœur humain (et en particulier le cœur féminin) est une énigme inconnue au sphinx qui se la pose à lui-même.

Le futur *passé*, c'est-à-dire malheureux, resta huit jours

sans se montrer, mais nous verrons qu'il ne perdit pas son temps. Donc, le dimanche suivant, heure pour heure, il était assis chez Mlle Duval; la conversation qu'ils eurent ensemble devait décider de deux destinées, sans compter celle de l'amant et peut-être de la mère du premier. (A suivre.)

Théâtre. — Notre petite scène nous a offert, dans l'espace de peu de jours, les jouissances artistiques les plus variées. C'est d'abord la Société de Zofingue qui, dans une soirée donnée au profit de la restauration de la cathédrale, réunissait dans notre salle de théâtre une foule considérable de parents, d'amis et des gens toujours sympathiques à des délasséments aussi louables et aussi attrayants. Trois jours après, venait la représentation d'une pièce toute nouvelle, qui a eu le plus grand succès à Paris et qui ne nous aurait peut-être été donnée que dans deux ou trois ans si M. Vaslin, toujours dévoué à sa tâche, n'avait fait les démarches nécessaires pour obtenir le droit de la donner sur notre scène.

Enfin, jeudi dernier, la représentation des *Demoiselles de St-Cyr*, laissait aux habitués de notre théâtre la meilleure impression.

Le spectacle qui nous est annoncé pour demain se compose de deux pièces fort intéressantes et paraît vouloir continuer heureusement cette série de représentations si goûtées par notre public.

Le chiffre des demandes qui nous sont parvenues pour les *Causeries du Conteur vaudois* dépassant de beaucoup ce que nous osions espérer, nous avons le plaisir d'annoncer aux souscripteurs que la publication de cet ouvrage est maintenant assurée et que nous ferons tout ce qui nous sera possible pour les servir dans le courant d'avril.

La souscription reste ouverte jusqu'au 15 mars. Les demandes peuvent nous être faites par carte correspondance.

Prix de souscription, 1 fr. 50 l'exemplaire. — Prix de librairie, 2 fr.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

DIRECTION DE M. A. VASLIN

Dimanche 5 mars.

LES MYSTÈRES DE L'ÉTÉ

Vaudeville en quatre actes.

LE GENTILHOMME PAUVRE

Drame en deux actes.

Les bureaux ouvriront à 6 1/2 h. On commencera à 7 h.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Cartes de visites très soignées livrées dans la journée.

Au même magasin, un solde d'agendas de poche
au rabais

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY